This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Tldf
L93

JP

~~DEPOSITED AT THE HARVARD FOREST.~~
1941

RETURNED TO J. P.
MARCH, 1967

MISE EN VALEUR

DES

LANDES DE BRETAGNE

MISE EN VALEUR

DES

LANDES DE BRETAGNE

PAR LE DÉFRICHEMENT

ET PAR L'ENSEMENCEMENT EN BOIS

PAR

Le Général de Lourmel

La richesse d'un pays dépend de la prospérité de l'agriculture.

L'agriculture est le premier élément de la prospérité d'un pays, parce qu'elle repose sur des intérêts immuables, et qu'elle forme la population saine, vigoureuse et morale, des campagnes.

L'agriculture est un des premiers éléments de solidité et de durée des gouvernements et de leurs institutions.

L'industrie appelle tous les jours les hommes dans la ville et les énerve.

Il faut rappeler dans les campagnes ceux qui sont de trop dans les villes et retremper en plein air leur esprit et leur corps.

Il faut attacher leurs intérêts à ceux du sol.

LOUIS NAPOLÉON (*Extinction du paupérisme*).

PARIS — 1853

MISE EN VALEUR

DES

LANDES DE BRETAGNE

La Bretagne forme à peu près la seizième partie de la France. Un tiers de sa superficie est abandonné, sous le nom de *landes*, à la vaine pâture des bestiaux.

Ces immenses terres incultes ne rapportent rien.

Leurs impôts sont presque nuls.

C'est donc une perte considérable pour les propriétaires, pour les communes et pour le gouvernement.

C'est là, sans aucun doute, un état de choses que déplorent tous les hommes qui veulent la grandeur et la prospérité de la France, une situation tout exceptionnelle, sur laquelle doit être appelée l'attention d'un gouvernement dont l'élévation et le bonheur du pays sont le premier souci.

Ce mal existe depuis bien des siècles. Est-il sans remède?

Toutes ces terres qui ne produisent rien sont-elles

condamnées à rester à jamais dans le même état de stérilité ?

Que peuvent-elles rapporter ?

Tous les moyens ont-ils été essayés, tous les efforts ont-ils été tentés pour rendre ce sol à l'agriculture, ou pour lui demander les bois et les forêts magnifiques qu'il est susceptible de produire ?

Telles sont les questions que chacun s'adresse et auxquelles il n'a pas été suffisamment répondu.

Et cependant, les communes, les propriétaires, les habitants de cette province, et enfin le gouvernement, n'ont-ils pas le plus grand intérêt à ce que ces terres soient mises en valeur ?

Chaque jour de retard n'est-il pas un grave préjudice pour les uns comme pour les autres ?

N'est-ce pas enfin pendant les loisirs que nous donne la paix et avec l'appui que toutes les entreprises grandes et utiles trouvent dans le puissant génie à qui la France vient de confier ses destinées, n'est-ce pas, disons-nous, dans un moment si favorable qu'on doit travailler à trouver la solution de ce difficile problème ?

Tout le monde comprend l'importance de cette question.

Personne n'ignore qu'elle a fixé l'attention des gouvernements précédents.

On sait que, si des mesures n'ont pas été prises et si des essais n'ont pas été faits avec suite et persévérance, les événements politiques, des préoccupations plus graves, l'état des finances, l'éloignement de la Bretagne, et enfin l'oubli dans lequel on l'a trop long-temps laissée et auquel elle pouvait se croire condamnée, sont autant de causes qui ont empêché de rien proposer, de rien décider, de rien arrêter, de rien entreprendre de sérieux.

Il en est autrement aujourd'hui. L'ordre nous permet de projeter; la paix nous laisse le loisir d'entreprendre.

Pleine de sécurité dans l'avenir, la France peut s'occuper de soins et d'améliorations intérieures. Elle doit donner appui à toutes les entreprises grandes, généreuses et nationales. Le prince qui l'a sauvée veut aussi la faire heureuse. La Bretagne compte sur sa sollicitude et elle a droit de l'invoquer. Elle est restée digne dans l'agitation des dernières années; elle est dévouée à l'empereur. Pleine de respect pour la religion et pour le principe d'autorité, elle a attendu avec calme qu'il fût permis au chef de l'état de jeter les regards sur ses misères, de consulter ses besoins et de leur accorder une juste satisfaction.

Les chemins de fer, une part dans la concession des paquebots transatlantiques, et enfin la mise en valeur de

ses immenses landes, seraient un bienfait qui suffirait pour faire bénir un nom, pour immortaliser un règne.

Pour arriver à trouver un remède efficace à un état de choses aussi affligeant que celui que nous avons signalé, bien des études ont été commencées, bien des discussions ont eu lieu, bien des mémoires ont été rédigés, bien des essais ont été conseillés ou entrepris.

Tout en rendant justice aux courageux efforts de ceux qui se sont occupés de cette importante question, et tout en nous inclinant devant le mérite incontestable des travaux exécutés et des ouvrages publiés jusqu'à ce jour, nous croyons que rien de ce ce qui a été présenté n'est complétement satisfaisant.

Cette pensée nous a déterminé à proposer au conseil général du Morbihan, qui l'a accepté à l'unanimité, de donner au concours la question de la *mise en valeur des landes de Bretagne* par le défrichement et par l'ensemencement en bois ou le reboisement, et d'accorder au meilleur des mémoires présentés un prix dont la valeur sera le plus élevée possible.

Dans le travail demandé, l'auteur, après avoir tracé son canevas, devra entrer dans les plus petits détails et présenter clairement le système que le gouvernement pourrait adopter et appliquer, avec de légères modifications, à toutes les contrées de la France, telles que la

Sologne et la Gascogne, qui se trouvent à peu près dans la même situation que la Bretagne.

Il est nécessaire que ce travail repose moins sur des théories que sur des observations et des faits pratiques, et qu'il soit assez complet et assez lucidement exposé pour que, frappé de la facilité d'exécution, le gouvernement puisse le faire formuler ou le transformer en décret.

Nous ne saurions trop insister pour que l'on tienne compte des usages du pays, des habitudes des populations, et pour que, dans les moyens proposés, les conseils précèdent l'intimation.

Il est indispensable que ceux qui veulent s'occuper de cette question la traitent surtout au double point de vue administratif et agricole; qu'ils envisagent avec soin l'importance et la diversité des intérêts qui doivent être ménagés, les susceptibilités qui doivent être respectées, les ressources d'engrais que présente le pays, et enfin les débouchés nombreux et faciles qu'on y trouve pour l'écoulement des produits.

Pour arriver à la solution d'une question aussi complexe, l'on ne doit pas se dissimuler les difficultés. Au lieu de s'en effrayer, il faut s'efforcer de les vaincre et faire appel au concours et à l'appui de toutes les intelligences et de toutes les capacités du pays.

A l'œuvre donc, vous, Bretons d'origine et d'adop-

tion, qui connaissez le climat, les habitudes et la langue de nos campagnes; vous qui savez l'énergie de nos populations, la confiance qu'elles ont en vous et l'influence qu'exercera au milieu d'elles l'exemple que vous leur donnerez.

A l'œuvre aussi les hommes pratiques de tous les pays de France, car la tâche proposée doit profiter, comme à nous, à tous les territoires perdus pour l'agriculture et oubliés par l'industrie.

Pour nous, si dévoué que nous soyons à une carrière qui réclame notre intelligence et nos forces, nous avons cru faire acte de patriotisme en donnant des premiers l'exemple de l'étude et en présentant nos idées sur ce sujet et sur la manière dont il doit être traité.

Peut-être ne ferons-nous pas mieux que ceux qui l'ont étudié avant nous. Mais du choc des opinions jaillit la lumière, et quand nous n'aurions réussi qu'à appeler l'attention, à provoquer la controverse et à conduire ainsi au redressement des erreurs, fût-ce les nôtres, nous croirions avoir planté quelques jalons utiles.

Il y aurait prétention de notre part même à demander l'indulgence. Soldat avant tout, nous écrivons avec conscience et dans un but utile ce que nous pensons et ce que nous avons vu.

DIVISION DES TERRES DE LA BRETAGNE.

Départements.	Superficie totale.	Terres cultivées.	Landes.	
	hect.	hect.	hect.	c.
Ille-et-Vilaine.	680977	585060	122573	67
Côtes-du-Nord	744073	610140	259125	94
Finistère.	483095	182795	121749	24
Morbihan	681714	388571	174037	66
Loire-Inférieure.	706285	614478	298747	40
Total. . . .	3296144	2381044	976233	91

D'après les documents ci-dessus, que nous avons puisés au ministère de l'intérieur, la superficie des terres incultes des cinq départements de Bretagne est d'environ un million d'hectares de landes.

Des 2,381,044 hectares qui figurent dans le tableau

comme étant en plein rapport il faut retrancher à peu près la moitié, qui, par suite du système de culture suivi dans le pays, reste chaque année en jachère. En ajoutant ce chiffre au million d'hectares de landes on aura environ deux millions d'hectares qui sont à mettre en valeur ou à améliorer, et qui, au lieu de donner à leurs propriétaires un revenu annuel de près de 100 francs pour les terres en culture, et 18 à 20 francs pour celles qui sont en bois, rapportent à peine, par hectare, 5 à 6 francs par an.

Les landes de la Bretagne se divisent en deux grandes catégories principales :

L'une comprend celles de ces terres qui appartiennent à des particuliers;

L'autre celles qui sont occupées par des communes, et en vertu d'un droit de propriété souvent contesté.

Leur qualité est de deux espèces principales :

La première comprend les landes qui, par la nature et la valeur du sol, sont susceptibles d'être défrichées immédiatement et d'être transformées à peu de frais en prairies et en terres labourables;

La seconde, qui est malheureusement la plus étendue, comprend celles qui, par la qualité de leur sol, ne sont susceptibles d'être rendues à l'agriculture qu'après avoir été ensemencées en bois, en taillis ou

en forêts, et être restées sous branches le nombre d'années nécessaire pour former ou pour augmenter la couche d'humus indispensable à la végétation et à la production des céréales.

Il ne faut demander à chacune de ces deux espèces de landes que ce qu'elle est susceptible de produire.

Quelques propriétaires, et quelques communes, ont les moyens de faire la plus grande partie de ces travaux avec leurs propres ressources et sans autres avantages qu'une diminution d'impôts; mais le plus grand nombre des propriétaires, et surtout des communes, sont au contraire sans ressources, et ne peuvent presque rien entreprendre en dehors du concours ou de l'appui du gouvernement.

Pour la partie de ces landes qui appartient à des particuliers, nous aimons à penser qu'il suffirait de leur bien démontrer l'immense intérêt qu'ils ont à mettre en valeur des terrains qui ne leur rapportent rien aujourd'hui; de faire un appel sérieux à leur patriotisme, et de leur faciliter les moyens d'action, ou de leur venir en aide soit par des encouragements, soit par des dégrèvements d'impôts.

Il faudrait s'efforcer, avant tout, d'exciter l'émulation du plus grand nombre, de vaincre l'apathie de quelques uns, et de remplacer par les sentiments d'un

intérêt matériel et évident l'indifférence routinière du caractère breton.

Enfin, pour ceux qui pourraient et ne veulent pas faire, le gouvernement aurait à déterminer avec mesure leur action progressive en imposant provisoirement, à haut titre, les landes qu'ils refuseraient de transformer ou d'améliorer.

Quant aux landes qui appartiennent aux communes et à celles dont la possession peut leur être contestée, la première chose à faire serait de vider les contestations qui s'élèveraient sur leur propriété. Si ces contestations ne pouvaient se terminer à l'amiable, les tribunaux jugeraient sans frais, et prononceraient en dernier ressort, à la diligence des procureurs impériaux.

Une fois les droits de propriété bien établis, le gouvernement aurait à employer vis à vis des communes les moyens indiqués ci-dessus à l'égard des particuliers ou des propriétaires.

L'état faciliterait aux communes les emprunts nécessaires pour les premiers travaux. Il leur donnerait, sur leur demande, l'autorisation d'affermer leurs landes, à la condition de la mise en valeur, et les baux seraient faits à assez longs termes pour que les locataires pussent s'indemniser largement de leurs travaux et de

leurs dépenses par un revenu bien supérieur aux prix des baux.

Il confierait, pour les communes, la surveillance des travaux aux conseils municipaux, ou à des commissions composées d'hommes pratiques et intelligents, et assez dévoués à leur pays pour consentir à se charger de cette grande œuvre sans autre rémunération que le bonheur d'avoir rendu service à leurs concitoyens pauvres et malheureux, et d'avoir acquis des droits à leur reconnaissance et à celle du gouvernement.

Dans chaque commune, les membres de ces commissions seraient choisis parmi les maires, les adjoints, les conseillers municipaux, les conseillers généraux, principalement parmi les membres des comices agricoles, et enfin dans l'administration forestière.

Des projets présentant l'ordre dans lequel les travaux devraient être entrepris et ceux de ces travaux qui devraient être exécutés dans l'année seraient soumis aux préfets, qui prendraient l'avis et les ordres du ministre, et les approuveraient ensuite.

Un registre ouvert *ad hoc* devrait contenir l'historique des travaux exécutés; il serait tenu à jour par un des membres ou par le secrétaire de la commission, qui inscrirait soigneusement toutes les sommes reçues ou payées.

La commission se réunirait, sur l'invitation de son président, toutes les fois que cela serait nécessaire. Elle prendrait connaissance des comptes, les vérifierait et les approuverait.

Les mendiants valides seraient employés à ces travaux. Au lieu d'être faites à domicile, les aumônes seraient adressées aux commissions, qui ne les distribueraient qu'aux femmes, aux vieillards, aux enfants, et à ceux qui auraient travaillé.

Les établissements ou maisons de détention ou de correction pourraient être installés de manière à faire concourir certains détenus à ces travaux.

Enfin, les enfants trouvés, élevés d'après un système que nous proposerons, organisés dans des centres ou colonies agricoles, viendraient aussi, eux, prêter leur concours à ces améliorations.

Les propriétaires pourraient, comme nous l'avons dit plus haut, selon leurs moyens et leurs ressources, défricher et mettre en culture les parties de leurs landes qui seraient susceptibles d'être converties en bonnes prairies, ou de donner de belles récoltes, et ensemencer en bois les parties plus ingrates qui ne peuvent être transformées en terres labourables qu'après avoir été plus ou moins long-temps plantées. Il conviendrait enfin d'indiquer et de faire naître les

établissements industriels les plus convenables pour aider au développement et à la consommation sur place d'une partie des produits qu'on obtiendrait de la mise en valeur des terrains incultes.

Quant aux communes, comme elles n'ont pas les mêmes ressources que les propriétaires, et que, par suite, il leur est impossible d'entreprendre les mêmes travaux, elles devraient opérer la transformation de leurs landes par des moyens plus simples et plus économiques.

Nous proposerions, en première ligne, de louer et même de vendre une partie de leur landes, et d'ensemencer l'autre en bois. On sèmerait de préférence du sapin dans les plus mauvais terrains ; mais après la première récolte ou après la première coupe, c'est-à-dire après 15, 20, 25 ou 30 ans, il faudrait semer de nouveau en bois taillis, où les essences de chêne, de châtaignier, de bouleau, de saule, d'aune, et même de coudrier et d'acacia, devraient dominer.

Les feuilles de chêne et de châtaignier sont celles qui donnent le plus d'humus et qui forment le meilleur engrais pour le sol sur lequel elles sont appelées à se décomposer. Ces deux dernières essences devront donc être préférées.

Les châtaigniers et les saules sont les arbres qui vien-

nent le plus promptement. Les taillis formés de ces deux essences peuvent être coupés tous les 6 ou 7 ans; ils fournissent d'excellents cercles ou du très bon charbon. Ils assurent donc le meilleur produit ou les meilleurs revenus à leurs propriétaires.

Une fois tous ces terrains transformés en forêts ou en bois taillis, le gouvernement pourrait autoriser les propriétaires à défricher une partie des bois taillis et des forêts qui existent aujourd'hui, et qui recouvrent un sol devenu très susceptible de donner, presque sans frais, les plus belles récoltes de céréales.

Par une loi spéciale, le gouvernement exempterait d'impôts, pendant 20, 30 ou 40 ans, toutes les landes mises en valeur.

Quand ses ressources le permettraient, l'état accorderait, en outre, aux propriétaires et aux communes qui auraient exécuté les travaux les plus considérables ou les meilleurs, soit des instruments aratoires, soit des primes d'une valeur plus grande, soit l'inscription de leurs noms sur un tableau d'honneur, soit enfin une distinction plus élevée, et qui, sous forme de décoration spéciale, serait la *médaille d'honneur de l'agriculture.* La pensée d'une gerbe d'or ou d'argent, due à l'un de nos compatriotes, le savant agronome M. de Querret du Cosquérou, pourrait alors se réaliser.

Si la charrue à vapeur (1), arrivée à son degré de perfection, fonctionne un jour d'une manière satisfaisante, on pourrait la prêter gratis à chaque commune, à tour de rôle, pendant une année consécutive ou pendant plusieurs mois, suivant les besoins.

Comme encouragement, le gouvernement pourrait, avec cette charrue, faire défricher une certaine quantité d'hectares de landes dans les communes qui auraient fait les travaux les plus considérables et les meilleurs.

Pour donner plus d'essor encore à ces travaux, le gouvernement abaisserait les tarifs des canaux de Bretagne; il pourrait même supprimer les droits et les taxes sur le transport des engrais.

Pour mieux prouver sa sollicitude envers les populations, il ferait améliorer les chemins vicinaux et ouvrir ceux qui seraient indispensables aux grandes exploitations. Enfin il accorderait la continuation du chemin de fer de Rennes à Brest et en ferait pousser les travaux avec la plus grande activité. Une fois cette grande ligne achevée, il faudrait compléter le réseau des chemins de fer bretons par des embranchements reliant les villes les plus importantes à la voie principale.

(1) Invention des frères Barrat, de Paris.

L'attache ou la concession des paquebots transatlantiques à l'un des ports de Bretagne serait, avec l'exécution du chemin de fer de Rennes à Lorient et à Brest, le moyen le plus puissant d'imprimer un mouvement progressif aux travaux des communes et des propriétaires, et de les déterminer à pousser avec toute l'activité et l'entrain désirables les défrichements et le reboisement.

La facilité d'écoulement donné à leur produit et des calculs très simples leur feraient vite comprendre que leurs landes sont une véritable mine d'or.

L'étrépage, l'écobuage, et les habitudes de la vaine pâture, si enracinées dans les campagnes, ont été les ennemis les plus actifs et les plus destructeurs des bois. Ils ont amené la transformation rapide de terres très productives en terres incultes; ils ont diminué en moins de quatre-vingts ans la superficie des forêts et bois de la Bretagne (qui s'élevait en 1770 à 247,469 hectares) de 128,725 hectares, c'est-à-dire de plus de la moitié. On ne saurait donc trop entrer dans les détails pour prouver les funestes effets de ces habitudes.

Le drainage serait enseigné, encouragé, et appliqué aux parties humides et marécageuses.

Les prairies artificielles remplaceraient peu à peu les landes et les champs laissés pour la pâture. On fe-

rait comprendre la puissance de l'engrais, et l'on indiquerait quels sont, relativement au sol et à chaque culture, les plus actifs et les mieux appropriés.

On enseignerait à nourrir les bestiaux comme on le fait dans la plus grande partie de la France. On continuerait à s'occuper de changer ou d'améliorer les races ovine, bovine et chevaline.

Jusqu'à ce que les idées, les croyances, les habitudes se soient modifiées, on serait obligé de tolérer dans chaque ferme, dans chaque propriété et dans chaque commune, la quantité de landes reconnue strictement nécessaire à la pâture habituelle des bestiaux.

Les immenses avantages qu'on retirerait de la mise en valeur des landes feraient vite comprendre aux agriculteurs que leur intérêt leur commande d'adopter un autre système de nourriture pour ces bestiaux.

Les départements de la Bretagne sont sans contredit ceux de toute la France qui sont le plus avantageusement placés pour tirer un riche parti de leurs bois. Les nombreux ports qui entourent cette presqu'île, et l'importance de ceux de Brest, Nantes et Lorient, assurent aux propriétaires le débouché le plus avantageux de leurs arbres de haute futaie; seulement, et comme nouvelle prime accordée aux défrichements, il y aurait

lieu d'augmenter les prix fixés par le droit de *martelage* au profit de l'état.

Quant aux charbons, les forges et les fabriques ou usines en absorberont la plus grande partie.

DEFRICHEMENT.

Jusqu'ici, les défrichements qui ont été faits par les propriétaires n'ont pas toujours produit les bénéfices qu'on devait en attendre. Souvent ils ont causé des pertes assez considérables à ceux qui les ont tentés, et ces essais malheureux ont amené le découragement.

Une des causes principales de l'insuccès de ces opérations, c'est que les travaux entrepris n'ont pas toujours été exécutés avec assez de réflexion, et continués avec patience et soin.

On n'a peut-être pas bien étudié la nature du sol. On n'a pas calculé ce qu'il faudrait de capitaux pour opérer la transformation complète de ces landes en terres labourables. On ne s'est pas assez préoccupé de la nécessité des engrais, de la manière de les faire ou de se les procurer, du prix de leur achat et de celui de leur trans-

port. Les ouvriers ont manqué, ou la main-d'œuvre a été insuffisante.

L'on n'a pas fait les canaux d'irrigation ou de desséchement.

On a voulu défricher des terrains qui, par la mauvaise qualité du sol, ne pouvaient produire que du bois, et enfin, on a négligé d'enclore ces terrains.

Quelque bonnes que soient les terres qu'on veut défricher, quelque heureuses, quelque abondantes que soient les premières récoltes, il ne faut pas perdre de vue que, pour les obtenir, le premier moyen, c'est l'engrais.

L'engrais le plus puissant et le meilleur dans des terres neuves est le fumier. Quelque peu élevé qu'en soit le prix d'achat, à moins d'avoir des capitaux très considérables pour continuer son entreprise, on se ruinerait infailliblement si, au lieu de le produire ou de l'obtenir sur place, on était dans l'obligation de l'acheter et de le faire transporter à grands frais.

Pour obtenir de bon fumier sur place, il faut des bestiaux, et pour nourrir ces bestiaux, il faut des fourrages.

Ce sont donc les fourrages qu'on doit s'occuper de produire d'abord.

Les premiers défrichements doivent par conséquent être faits en vue de créer le plus tôt possible des prai-

ries naturelles et des prairies artificielles. L'étendue des terres dont on veut entreprendre le défrichement doit être calculée sur la quantité d'engrais, cette quantité sur le nombre des bestiaux qu'on peut nourrir, et le nombre de bestiaux sur la superficie des prairies qu'on peut créer, et sur la quantité de foin qu'elles doivent donner.

Je ne parle pas des calcaires, du noir animal ni des engrais de mer, parce que, si ce n'est pour quelques points du littoral, les frais de transport les rendent trop dispendieux.

D'ailleurs, il est de principe en agriculture que le fumier, riche à divers degrés, est la base de la végétation ; *qu'il nourrit la terre*, suivant l'expresssion du laboureur, tandis que les calcaires et autres excitants n'ont guère qu'une action d'accélération.

Au moins est-ce vrai pour la plupart des terres.

Nous indiquons une exception en faveur de l'engrais de mer dit *marne*. Il contient une grande quantité de détritus de végétations marines et de poissons, et, pour cela, agit à peu près comme le fumier.

Cependant le noir animal devra être employé dans les premiers défrichements des terrains destinés à faire des prairies ; il en faudra pour 50 ou 60 fr. par hectare.

Excepté pour les fermes d'une grande étendue, les propriétaires qui font valoir ou qui exploitent eux-mêmes leurs terres font généralement de mauvaises spéculations, et cependant ils disposent de plus de capitaux que les fermiers ; ils sont à même de faire plus d'avances et ils ont plus de connaissances en agriculture.

Voici quelques unes des causes principales de leur insuccès :

Le propriétaire qui fait valoir est obligé d'employer des ouvriers ; ordinairement il les nourrit et les paie soit à la journée, soit à la saison, soit à l'année.

Le fermier cultive sa terre avec sa famille.

L'ouvrier ne travaille qu'un certain nombre d'heures par jour.

Les journées du fermier et celles de sa famille commencent avant le jour, et ne finissent qu'après et souvent même à une heure très avancée de la soirée.

La nourriture du fermier est plus frugale et par conséquent plus économique que celle de l'ouvrier, sans cependant être moins bonne ; mais l'un satisfait son appétit en consommant ce qu'il sait être son avoir, l'autre s'efforce de fournir à ses appétits en mangeant le *bien d'un autre*.

Le fermier qui travaille pour lui et ses enfants prend beaucoup plus d'intérêt aux travaux et les exécute avec

plus de soin que l'ouvrier qui n'en retire qu'un salaire modique.

Enfin les économies du fermier lui constituent un avoir dont l'emploi profite à sa terre par amélioration ou extension de culture, tandis que le *péoule* de l'ouvrier devient une réserve privée.

Autant que possible les défrichements des terres labourables devront donc être faits par des fermiers, que l'on placera dans les conditions les plus avantageuses, et auxquels on accordera les avances nécessaires pour les premiers travaux.

Dans le terrain destiné à former la ferme, on devra désigner avec le plus grand soin les parties qui conviennent aux prairies, celles qui peuvent former des terres à blé, celles qui doivent être laissées pour pâture aux bestiaux, et enfin celles qui seront destinées à des semis de bois.

Il vaut mieux entreprendre moins, faire peu et bien que beaucoup et mal.

Les bâtiments nécessaires au logement des fermiers, à l'exploitation de la ferme, seront construits au fur et à mesure du développement des travaux.

Voici, sous forme de note, un aperçu des procédés, des dépenses ou des frais de défrichement. Nous le devons à quelques uns de nos compatriotes (1) qui ont obtenu dans ces conditions de véritables succès.

Défoncement fait avec le plus grand soin, à la bêche ou la pioche, d'un hectare de landes. . .	300 fr.
Engrais ou noir animal pour 1 hect . . .	75
Graines de fourrages.	40
Journées pour l'ensemencement et pour la récolte.	50
Total.	465 fr.

L'hectare ainsi ensemencé rapporte environ 10 à 11 milliers de foin.

Le millier de foin se vend généralement 20 fr.

L'hectare donne immédiatement un produit de 200 f.

Après ces travaux, la prairie est faite, et elle n'a plus besoin d'aucuns travaux, si ce n'est de ceux d'entretien, tels que sarclage et engraissement périodique.

Les landes préparées pour recevoir des céréales exigent moins de soins, et par suite moins de dépenses.

On peut faire le défrichement à la bêche, ou à la pioche, ou à la charrue. A la bêche ou à la pioche, le dé-

(1) MM. Carel, Haugoumar, Rochat, Carré-Kérisouette.

frichement de l'hectare revient à 230 ou à 250 francs.

A la charrue, il ne coûte que 140 à	150 fr.
Il faut pour l'engrais.	50
Pour la semence.	5
Pour l'ensemencement	20
Total.	225 fr.

C'est en sarrasin ou blé noir qu'on ensemence la terre défrichée. C'est une excellente préparation pour la récolte de froment qui doit suivre celle de sarrasin.

La récolte de sarrasin peut être évaluée généralement de 120 à 150 fr.

Pour préparer la terre pour la récolte de froment, il faut environ 50 ou 60^{m} cubes de fumier. Le prix de fumier est très variable; il dépend des localités et des distances.

Au prix du fumier il faut ajouter celui de la semence et celui de la main-d'œuvre.

L'hectare bien cultivé donne, terme moyen, de 15 à 18,000 kilog. de froment.

Le froment se vend de 19 à 21 fr. les 100 kilog. On peut donc compter sur un produit de 340 à 350 fr., dont il faut défalquer les frais de la récolte et ceux du fumier.

Après ces deux premières récoltes, le terrain défriché rentre dans la condition des terres ordinaires.

En Bretagne, il est indispensable d'enclore les terres labourables pour les préserver de la dent des animaux. Les clôtures sont faites par des talus qu'on appelle *fossés*; le prix du mètre courant de talus revient de 15 à 20 c. On devra commencer par les établir.

Le prix de la main-d'œuvre est de 75 c. à 1 fr. par jour.

Autant pour préserver les récoltes des coups de vent que pour donner plus de solidité à ces talus, il est indispensable d'y semer des ajoncs, ou d'y planter des épines ou des arbre s

Quant aux landes qu'on ne peut pas défricher, j'ai dit qu'on devait les ensemencer en bois. D'après les notes que j'ai recueillies en Bretagne, voici les divers systèmes et les différents prix pour un hectare.

Si l'on veut planter une lande en haute futaie, on doit commencer par faire des semis, afin de fournir aux plantations de la manière la plus économique. Quand les jeunes plants auront la hauteur et la force suffisantes pour être transplantés, on fera creuser sur le sol destiné à les recevoir des excavations de 0,80 c. à 1 m. carré; ces fosses seront espacées de 4 à 5 mètres, suivant les essences.

Le cent d'arbres plantés ainsi revient à 20 ou 25 fr.

Pour mettre en bois taillis un hectare de landes, on enlève la superficie ou croûte du terrain au mois d'avril ou au mois de mai ; on réunit les mottes en petits tas, et, lorsqu'ils sont très secs, on les fait brûler (c'est ce qu'on appelle *écobuer*) ; on en étend les cendres au mois d'octobre ou à la fin de septembre ; on laboure le terrain avec la charrue, et, au mois de novembre, l'on y sème avec du seigle les graines des essences dont on veut former les taillis. La cendre remplace suffisamment le fumier et les autres engrais, et l'on obtient une récolte qui couvre, tous frais payés, les deux tiers des dépenses du défrichement et de l'ensemencement en bois.

Les graines lèvent au milieu du seigle, qui leur sert d'abri pendant la première année. On coupe le seigle à 20 ou 25 centimètres de terre, et le chaume ainsi laissé abrite encore les jeunes plants pendant l'hiver, et sert de second engrais au terrain.

Le taillis sera préparé ; il ne restera plus qu'à s'occuper de le préserver de la dent des bestiaux, à l'éclaircir après la quatrième ou la cinquième année.

Ce système est celui qui réussit le mieux dans tous les terrains.

Note des dépenses pour un hectare.

Enlever la superficie et la brûler	60 fr.
Répandre la cendre et labourer	40
Glands, faînes, graines de bouleau et châtaignes	35
Seigle pour la semence.	36
Frais de l'ensemencement	50
Frais de la récolte	30
Total.	251 fr.

Il faut déduire :

Le produit de la récolte, qui, dans les plus mauvaises années, et dans les plus pauvres terrains, est de 11 à 13 hectolitres de seigle à 12 fr. . . . . 132 fr.

et 1,500 kilog. de paille 15

Total . . . . . 147 fr.

Dans les terrains ordinaires, l'on aurait une augmentation de 14 fr. au moins sur la récolte, ce qui donnerait donc pour le total net de la dépense, 100 fr. par hectare.

L'hectare de lande coûte, en moyenne, dans les départements du Finistère, du Morbihan et des Côtes-du-Nord, 100 fr.

L'hectare de forêt ou de bois taillis rapporte généralement de 15 à 18 fr. par an.

En supposant que nous soyons resté un peu au dessous du prix du terrain et en ajoutant aux 200 fr. qui représentent le prix d'achat et celui d'ensemencement une somme de 100 fr., dont une partie serait affectée à la confection ou à l'exécution des talus ou fossés, ce serait un capital de 300 fr., qui, placé en fonds de terre, rendrait 15 ou 18 fr. par an, c'est-à-dire 5 et même plus de 5 pour 100 d'intérêt.

C'est, comme on le voit, un placement magnifique, et on le trouvera plus avantageux encore si l'on envisage l'amélioration prompte et incalculable qu'acquièrent les terrains mis sous bois.

Ainsi que nous l'avons dit, on ne devra faire de semis de pins que dans les plus mauvais terrains. Pour ces semis, on peut suivre l'une des trois méthodes suivantes.

Elles sont plus économiques que celles que j'ai indiquées, et la troisième est même applicable aux terrains qu'on veut transformer en bois taillis ou en forêts.

1er SEMIS DE PINS.

Il suffira d'enlever des mottes en pratiquant une excavation de 40 centimètres carrés, de ménager entre cha-

que ouverture un intervalle d'environ 1 mètre. On défonce l'emplacement, l'on sème quelques graines de pin, et on les recouvre légèrement avec de la terre des mottes enlevées.

Dépenses pour un hectare :

Main-d'œuvre.	30 fr.
Graine de pin.	5 fr.
Total	35 fr.

2e SEMIS DE PINS.

On sème le pin par sillons d'un mètre de largeur, en laissant entre chaque sillon un intervalle de 1m,50. On *écobue* le sillon à ensemencer comme dans la première méthode, puis on sème et on couvre à la herse. Toute la superficie n'étant pas travaillée et ensemencée, la dépense est moindre sans diminuer le produit, car l'intervalle laissé inculte entre chaque rang est à peine suffisant dès que les plants grandissent.

Dépenses pour un hectare :

Main-d'œuvre.	48 f. » c.
10 kilog. de graine de pin . . .	4 50
Total	52 f. 50 c.

3e SEMIS DE PINS.

Dans les terrains qui ne sont ni accidentés ni trop ro-

cailleux, où l'on peut ouvrir le sol avec la charrue, on laboure par sillons d'un mètre de largeur, en laissant un intervalle de 1^{m} ou 1^{m},50 entre chaque sillon. On laisse la terre ouverte et exposée à l'air pendant un an sans ensemencer.

La terre ainsi ameublie se trouve dans de meilleures conditions pour recevoir la semence. On sème et on couvre à la herse comme dans la méthode précédente : on évite ainsi l'opération de l'écobuage, et la dépense se trouve réduite à 30 francs par hectare.

Les semis par ces deux dernières méthodes réussissent très bien, et les jeunes plants s'étalent à tel point, qu'après quelques années il devient nécessaire de les éclaircir et d'en supprimer un grand nombre, ce qui donne déjà un produit en bois qui diminue encore la dépense première.

Les semis de pins se font depuis le mois de novembre jusqu'à la fin de mars.

Enfin, dans les terrains très accidentés et où la terre est de bonne qualité, mais où il est impossible de labourer avec la charrue, nous conseillons les taillis de châtaigniers ou les châtaigneraies, et voici la méthode dont nous avons suivi l'emploi et dont les résultats nous ont paru les plus satisfaisants :

Pour plus d'économie, il faut élever soi-même les

jeunes plants. On les obtient en semant dans de bonnes terres la quantité de châtaignes nécessaires. Au bout de deux ou de trois ans au plus, les jeunes plants sont assez forts pour être transplantés.

Pour les transplanter, il suffira de faire sur le terrain des excavations de 30 à 35 centimètres de superficie et de 40 à 45 centimètres de profondeur, et de laisser entre chaque excavation un intervalle d'environ un mètre. L'on plantera les jeunes plants après avoir taillé les racines, mais sans toucher à la tige.

Il est important de laisser peu de distance entre chaque plant, afin que le terrain soit couvert le plus tôt possible, ou, en termes de pratique, pour que les jeunes plants *prennent le dessus* sur la mauvaise herbe et l'étouffent au bout de quelques années. Pendant les deux premières, l'on sera peut-être dans l'obligation de sarcler un peu le terrain. Après sept ou huit ans, l'on coupera les châtaigniers; chaque plant donnera plusieurs rejetons, et le taillis sera ainsi formé et devra donner une bonne coupe tous les six ou sept ans.

On a dû, ainsi que nous l'avons expliqué, planter très près, pour mettre plus tôt les jeunes plants en état de s'abriter et de se défendre mutuellement. Une fois que ces plants auront atteint plus de développement, c'est-à-dire à six ou sept ans, on peut en enlever la

moitié pour former une autre châtaigneraie, et ce qui restera sera plus que suffisant pour bien entretenir la première.

Pour cette seconde châtaigneraie, on place les plants dans des excavations de 1 mètre carré, et on espace comme nous l'avons dit, en laissant un intervalle de 1 mètre dans un sens et de 2 mètres dans l'autre ; puis l'on coupe les plants à hauteur de terre dès la première année, ou au mois de mars suivant.

Nous appellerons, en terminant, l'attention des propriétaires des bois existant déjà, sur la nécessité d'en augmenter l'importance, même au point de vue de l'écoulement de leurs produits actuels.

Les grandes usines de Bretagne, et principalement les forges et les fonderies de plomb, ne peuvent plus être qu'en partie alimentées avec du charbon de bois, devenu trop cher et trop rare. Il en résulte que tous les aménagements de fourneaux sont faits en vue de la consommation de la houille, et que bientôt les producteurs de charbon ne trouveront plus d'écoulement que dans les villes.

S'il arrivait au contraire que la production fût en rapport avec la consommation, nul doute que les usiniers

ne préférassent le charbon de bois, qui pour certaines industries détermine une action bien plus favorable.

Ainsi, pour la fabrication de la chaux, ce combustible produit une plus-value qui n'est pas moindre d'un tiers.

D'ailleurs les producteurs qui voudront bien écouter nos conseils ne doivent pas craindre d'être trop longtemps chargés d'une exploitation de taillis. L'expérience et leurs intérêts les mettront dans la nécessité de les convertir en futaies aussi promptement que possible, en laissant s'élever, à des distances indiquées, le plus grand nombre de sujets dits *baliveaux*, destinés à former des arbres, à faire disparaître les branchages inférieurs.

Nous avons, comme on le voit, présenté bien rapidement et sous forme d'indication sommaire quelques moyens de culture et de reboisement des terres perdues.

Ce n'est ni un enseignement ni un travail que nous livrons à l'examen, mais une simple note, nous le répétons, appelant l'étude et réclamant le concours d'hommes spéciaux et plus éclairés. La critique même nous semblerait un bien, persuadés que nous sommes

usera d

ouver qu'à la condition de

s de tous nos vœux dans
sommes tout prêt à l'ad-
aider même s'il nous est

deux marécbaux, gloires
nous rappelons que l'un
: *Ense et aratro*. Comme
si à tracer le sillon dans
a paix, bonne et durable
sommes que c'est en diri-
orces vives et l'activité de
r l'avenir la richesse de l'é-
ns et le bien-être des po-
s.

9108. — Paris, impr. de Guiraudet et Jouaust, 338, rue Saint-Honoré.

3 2044 102 825 841